

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le message du président Hoover. — L'accueil de la Chambre au ministre Paul-Boncour.**

Depuis quelques jours certains regardaient le Capitole comme un mont Sinaï. De là devait descendre le message du Président Hoover qui ferait sortir l'ordre du chaos et apaiserait les tempêtes du monde !... En place de la parole souveraine et libératrice qu'on attendait, nous n'avons eu qu'un document long, confus et embarrassé qui ne fera même pas l'accord dans son pays...

Il révèle, en ce qui concerne la France, une profonde méconnaissance des véritables données du problème. Si c'est là ce que pensent les Américains, ils se méprennent complètement sur la nature même du sentiment qui a provoqué la révolte française contre leurs exigences.

Et cela est grave. Car la première condition pour s'accorder, c'est de se comprendre.

Le message parle de cette affaire comme si elle était seulement d'ordre économique et financier. Or, c'est contre une injustice d'ordre moral que la France a surtout voulu protester. Nous ne sommes pas, M. Hoover et nous, sur le même plan. Nous ne pouvons pas nous rencontrer.

Dans son pathétique plaidoyer pour le paiement, Edouard Herriot a insisté sur l'argument suivant : l'échéance du 15 décembre n'atteint pas la deux-centième partie du total qui nous est réclamé par les Etats-Unis ! Notre dette dépasse de beaucoup 100 milliards. Est-ce pour 480 millions que nous allons tout briser ?...

Parlant ainsi, Edouard Herriot avait cette excuse qu'il ne croyait pas à la valeur de son argument. Il disait cela, mais il savait bien qu'il s'agissait d'autre chose.

Qu'importait le chiffre de l'échéance ? La protestation eût été aussi forte pour quelques milliers de francs. Nous avions conscience que nous ne devions rien, qu'il était injuste et presque offensant de nous réclamer quelque chose. Et, dans ces conditions, donner un franc ou donner un milliard, c'était la même abdication. C'était incliner le droit devant la force, c'était sanctionner une iniquité.

Voilà l'affaire. Remarque bien la différence. La Belgique a répondu à l'Amérique : « Je ne peux pas vous payer. » La France a répondu : « Je ne veux pas vous payer ! »

C'est tout de même un étrange phénomène d'ignorance ou d'incompréhension qu'il faudrait bien essayer de faire cesser.

La France avait subi avec une résignation, tempérée de blague et d'ironie, les amputations successives qu'on avait fait subir à ses droits reconnus. Il ne s'agissait que de dommages matériels, elle les subissait. Ça l'irritait un peu de voir les Américains toujours mêlés à des affaires dont ils prétendaient toujours qu'elles ne les regardaient pas. Elle sentait bien qu'il se faisait beaucoup de « business » à son détriment. Et elle trouvait raide que tout l'argent venu d'Allemagne pour les réparations s'en allât en Amérique pour payer des créances dont la validité était loin de lui avoir été démontrée... Mais, tout cela ne l'atteignait pas dans ses fibres sentimentales.

Par exemple, il en fut autrement avec le fameux moratoire Hoover qui vint démolir en 1931 le plan adopté en 1930, sous les auspices d'un américain, pour assurer à la France le paiement régulier des dettes allemandes. Là, notre pays a senti cruellement qu'il n'était plus seulement victime et dupe, mais, pour dire les choses comme elles sont, qu'on se f... de lui !

Si l'Amérique s'était bien rendu compte du ressentiment profond que cet acte a laissé dans les cœurs français, elle aurait eu depuis lors une tout autre attitude. En tout cas, elle ne serait pas surprise de celle que nous venons d'avoir.

Après nous avoir imposé — car on sait la pression presque insolente qui fut faite sur le gouvernement français — la renonciation aux paiements qui nous étaient dus, elle n'aurait pas opposé ses refus répétés à toutes nos demandes de délai pour

pouvoir discuter avec elle sur la situation nouvelle que son intervention a créée.

Et nous n'aurions pas eu la stupéfaction amusée de lire dans le message Hoover une phrase de ce calibre : « Cet acte de bonne volonté de notre part ne doit pas maintenant servir d'excuse ou être l'occasion d'une nouvelle demande de sacrifice. »

Nous ne pouvons sonder les cœurs et les reins. Nous voulons bien admettre que l'acte de M. Hoover était tout à fait désintéressé, qu'il ne songeait pas du tout aux énormes capitaux américains « gelés » en Allemagne et qu'il ne visait pas à leur sacrifier les intérêts français... Ce n'est pas ici les intentions que nous mettons en cause. Ce sont les résultats...

Ceux-là sont sous les yeux de tous. Ni le Congrès de Washington, ni le Président des Etats-Unis ne peuvent les ignorer. A partir de ce moment précis, la France, qui avait peu reçu auparavant, n'a plus rien reçu du tout. La bonne volonté de M. Hoover nous a privés à tout jamais des recettes sur lesquelles nous comptions pour continuer à le payer. Comment peut-il s'étonner d'être victime d'une loi qu'il a faite ?...

Bien entendu, le même message continue à soutenir l'insoutenable thèse qu'il n'y a aucun rapport entre les dettes et les réparations. Inutile d'insister. Pas plus que nous n'insisterons si M. Hoover s'aviseit demain de prétendre qu'il n'y a aucun rapport entre le soleil et la lumière...

En tout cas, ce n'est pas ce document qui rendra facile la tâche du successeur de M. Herriot. Peut-être se résignera-t-il à attendre le successeur de M. Hoover !

Le ministre Paul-Boncour s'est présenté devant la Chambre. Il a lu sa déclaration, qui contient d'excellentes choses. Il a répondu à des interpellations, qui n'étaient pas méchantes. La séance s'est achevée sur un ordre du jour de confiance voté par 365 voix contre 215. — Souhaitons que cette majorité, accordée aux promesses, se maintienne quand il s'agira de les réaliser...

Emile LAPORTE.

## Informations

A la Chambre

Le Cabinet Paul-Boncour s'est présenté jeudi devant le Parlement. Dès l'ouverture de la séance M. Paul-Boncour a donné lecture de la déclaration ministérielle.

Dans cette déclaration, le Gouvernement indique que son programme : restauration de l'autorité de l'Etat, assainir les finances; enrayer le déficit par des compressions énergiques de la question des dettes, du désarmement.

La déclaration est accueillie favorablement par la majorité.

La Chambre discute les interpellations sur la politique générale. MM. Doriol, Hulin, Besson, Fabry, présentent des observations. M. Louis Marin critique la composition du ministère.

Au Sénat

M. Gardey, garde des sceaux donne lecture de la déclaration ministérielle.

M. Mounié pose une question au sujet de l'accident d'aviation d'Antony. Après une réponse de M. Bernier, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'air, l'incident est clos.

Accord franco-allemand

Les négociations engagées à Berlin, le 21 novembre, pour la révision de l'accord franco-allemand du 17 août 1927, ont pris fin jeudi. Elles ont abouti à la conclusion d'un avenant, qui a été paraphé et qui sera incessamment soumis à l'approbation et à la signature de chacun des deux gouvernements.

La date envisagée pour la mise en vigueur de cet avenant est celle du 1<sup>er</sup> février prochain. Parallèlement à cette négociation, des pourparlers se sont poursuivis pour la conclusion d'un accord destiné à faciliter le paiement des exportations françaises et la délivrance de devises aux touristes allemands se rendant en France.

Les économies budgétaires

Le Comité des experts financiers, nommé par M. Chéron ministre des finances, pour procéder à un examen approfondi de la situation budgétaire et préparer « en collaboration » un plan de restauration sur la base duquel le ministre des finances pourra rédiger les propositions qu'il soumettra aux Chambres dans la seconde quinzaine de janvier, a tenu, mercredi après-midi, sa première réunion.

Les techniciens ont commencé aussitôt leurs travaux, mais aucun communi-

qué ne sera donné sur la marche de ceux-ci, avant qu'ils ne soient terminés et que les conclusions en soient soumises au ministère des finances. Le Comité siégera tous les jours jusqu'au 5 janvier.

Combats en Mauritanie

Des pillards, venant du Rio de Oro et conduits par Mohamed Mannoum, le marabout fanatique de Smara, se dirigent actuellement vers la Mauritanie.

Le nouveau razi, composé de 300 fusils, se propose de piller les campements établis au nord de notre colonie et d'attaquer le groupe nomade méhariste du Trarza, aujourd'hui fort de 280 fusils et commandé par le capitaine Delange qui, le 18 août dernier, dans un combat avec la même tribu, les Oulad Delim, perdit 36 hommes, dont le lieutenant de Mac-Mahon.

La menace que ce razi fait peser sur nos communications est si grande que les convois militaires et postaux complètement suspendus entre Alan et Nouakchott du 25 novembre au 6 décembre, ne circulent depuis le 7 décembre que sous la protection de nombreux goumiers.

### EN PEU DE MOTS...

— La lutte entre le Paraguay et la Bolivie continue. Les troupes boliviennes ont repris le fortin Bolivar.

— La crue du Tarn fait des dégâts dans la région. Les eaux se sont élevées à 5 mètres à Montauban à 5 m. 50 à Moissac et à 7 mètres à Lamagistère.

— Un avion militaire anglais a fait une chute à Gedard (Soudan) à proximité de la frontière septentrionale de l'Abyssinie. Trois officiers ont été tués.

## NOS ÉCHOS

Pourquoi sommes-nous ici ?

M. Mandel contait, l'autre soir, quelques incidents d'une récente réunion électorale :

— Figurez-vous, disait le député de la Gironde à des collègues, figurez-vous qu'après m'avoir lancé diverses injures, une femme me cria : et puis vraiment vous êtes trop « moche »...

— Qu'avez-vous répondu ?

— Je l'ai bien regardé, conclut M. Mandel, et doucement je lui ai demandé : dites-moi, Madame, pourquoi sommes-nous ici ? Est-ce pour faire l'amour ?

Signe de vie.

Une actrice italienne comme vient de faire un héritage. Elle hérite d'un oncle d'Amérique — il y en a encore — dont l'existence lui avait été jusqu'alors entièrement inconnue.

— Vous devez être joyeusement contente ! lui dit quelqu'un.

— Je vous crois ! répond-elle. Songez un peu ! Je ne savais même pas que j'avais un oncle en Amérique. L'annonce de son décès a été le premier signe de vie que j'ai reçu de lui !

Est-ce vrai ?

Il y a des mots qu'on lance dans une conversation, qui font tout à coup sensation et dont on se demande après s'ils sont aussi justes que brillants. En voici deux récemment entendus :

— Nous ne sommes responsables que de nos qualités.

— Les amis d'argent sont les seuls qui s'arrangent toujours.

Deuil.

La femme de Durand est morte. Le soir même du décès, Durand va faire sa partie de cartes. Grande indignation.

— Enfin, lui dit-on, vous êtes donc complètement insensible ?

— Mais Durand, d'un air grave et triste : — La dame de pique ressemble tellement à ma pauvre défunte !

Devise électorale.

Pris dans un journal américain : La devise de Jules César était, on le sait : « Veni, vidi, vici ».

Pour M. Franklin Roosevelt, champion des « humides », cette devise a été quelque peu modifiée : « Veni, vidi, whisky ».

La province.

Dialogue dans une pièce toute récente de Stève Passer :

— Ou êtes-vous née ?

— A Tours.

— On travaille bien en province ?

— On n'a que ça à faire !

Les bons conseils.

Une amie dit à l'autre :

— Puisque tu aimes Raymond fais-en ton ami.

— Mais je ne l'aime pas !

— Alors, fais-en ton mari.

Mode 1932.

Madame va sortir. Elle se présente devant son mari et lui demande :

— Mon chapeau est droit ?

— Oui, répond Monsieur. Il est bien de travers.

## Chronique du Lot

### LE CHATELAIN MEURTRIER

Le crime commis par le seigneur de Estournel provoque des débats tumultueux et émouvants

Nous avons rendu compte de la première partie des débats qui se sont poursuivis jeudi jusqu'à une heure tardive de la soirée et ne se sont achevés que vendredi matin.

La population de Saint-Laurent-Lolme indignée par le crime du châtelain d'Estournel est venue en partie à Cahors. Une foule considérable et fiévreuse assiége le Palais de Justice.

D'importantes mesures d'ordre ont dû être prises, pour assurer la dignité des débats et protéger l'accusé dans le compte serait vite réglé s'il était abandonné au public.

L'audience est présidée par M. Simon, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de M. Malrieu, président, et de M. Vals, juge au siège.

M. Tiffon, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

M. Lacaze, du barreau de Cahors, est assis au banc de la défense. M. Bernard de Valon, du barreau du Lot, soutient les intérêts de la fillette de la victime.

Les tuteurs se sont portés partie civile, assistés de M. Didier, avoué.

L'allure de l'accusé n'est pas faite pour lui concilier la pitié. S'il n'est pas inconscient, on ne saurait expliquer l'aspect d'arrogance brutale qu'il apporte à l'audience. Parfois, on croirait qu'il est la victime et c'est lui qui accuse. Son physique est plutôt comique avec ses cheveux ébouriffés et sa moustache hérissée et ébouriffée, il ne donne pas envie de rire... Ah ! non !

L'interrogatoire

Il répond avec une sorte de cynisme provocateur et aussi une brutale sottise. Il prétend n'avoir jamais eu l'intention de chasser le ménage polonais, la femme Watsiska Katarina, son conjoint Szygal Stanilas et leur fillette.

Le président rappelle à l'accusé les menaces de mort adressées à ses métayers. Contre toute évidence, Barbé proteste contre ces vérités. Il se pose même en victime. Ce serait le ménage polonais qui serait entré dans la mauvaise voie. Inultes, menaces, étaient quotidiennes.

Barbé conteste les dires de sa femme, prétendant que son mari avait formé le dessein de se débarrasser de ses métayers à coups de fusil. On fait passer le plan des lieux sous les yeux du jury.

Le matin du crime, dit l'accusé, alors qu'il satisfaisait à un besoin naturel, il vit les métayers s'avancer menaçants sur lui, le Polonais avec une fourche, Katarina avec un bâton. Aperçu, il prit la fuite et se réfugia dans l'étable.

Il ajoute que s'il a tiré des coups de fusil sur la femme, ce n'était pas dans une intention homicide, mais pour effrayer le couple.

— Votre récit actuel, fait observer le président, contraste singulièrement avec vos précédentes déclarations à l'instruction.

R. — Je dis la vérité, dit l'inculpé.

D. — Vous avez souvent, et combien, varié dans vos déclarations, alors que Szygal a toujours donné les mêmes précisions sans aucun changement. Du reste, vos contradictions se heurtent aussi aux déclarations de votre femme.

R. — J'étais tout de même obligé de me défendre contre les métayers. Ma femme... vous l'a toujours dit, objecte l'accusé. J'étais dans un tel état de surexcitation que lorsque j'ai vu Katarina passer la tête dans l'entrebaïlement de l'étable, j'ai tiré.

Un premier incident éclate entre la défense et le procureur. La première soutient que Barbé n'a pas plus tôt rétracté ses premiers aveux, c'est qu'il ne fut pas interrogé. Le procureur de la République fait observer que le prévenu pouvait aussi demander à être entendu par le juge d'instruction. Le défendeur explique que Barbé, après un premier interrogatoire du magistrat instructeur, ne fut plus entendu pendant plus d'un mois et demi.

Barbé prétend qu'il a appelé spontanément un voisin pour le prier de téléphoner à la gendarmerie en faisant connaître le crime.

— « Pardon, s'écrie le procureur, vous avez été obligé de faire connaître le crime à ce voisin parce qu'il était venu chez vous. Vous ne l'avez nullement appelé. »

M. Lacaze discute cette manière d'interpréter les faits.

— Lorsque vous avez abattu votre victime, vous ne vous êtes même pas inquiété de savoir si elle était morte ou vivante, vous l'avez abandonnée à l'endroit où elle était tombée.

— J'avais perdu la tête, j'avais peur, dit Barbé.

— Cependant, personne ne vous menaçait plus et vous aviez votre fusil.

Le défenseur prétend que Barbé a lui-même prévenu la gendarmerie. Le ministère public affirme qu'il n'en est rien. Des propos vifs sont échangés... sans résultat. Ce détail est, d'ailleurs, bien négligeable.

M. de Valon se présente au nom de la partie civile et établit la recevabilité de sa demande dont M. Lacaze conteste la validité.

Les témoignages

On entend d'abord M. Fadaville, maréchal des logis de gendarmerie, qui raconte comment fut connu le crime et opérée l'arrestation du meurtrier. Il rapporte le propos de Mme Barbé, tenu la veille de l'assassinat : « Cela ne peut finir que par des coups de fusil. »

La défense fait état d'une plainte que Barbé aurait portée, bien avant le crime, contre le ménage polonais.

M. Calvet, médecin-légiste, rend compte des résultats de l'autopsie.

Puis on entend la tragique et émouvante déposition de Szygal, conjoint de la malheureuse victime. Sa douleur et son indignation éclatent à la barre. C'est un homme de haute taille et de puissante carrure dont la peine est particulièrement saisissante. Dans un français difficile, il maudit l'accusé : « Misérable assassin, crie-t-il, bandit ! »

Le président amène à faire connaître les circonstances du crime qui sont celles exposées par l'acte d'accusation. Barbé était, en outre, un mauvais patron, payant mal, exigeant beaucoup, jamais satisfait du travail et rognant jusque sur la nourriture. — L'accusé se borne à répondre à Szygal qu'il ment.

A propos de cette déposition, la défense soulève un incident. C'est le consul polonais de Toulouse qui sert d'interprète à Szygal. Or, M. Lacaze veut le récuser. Le procureur de la République s'y oppose et affirme l'impartialité du consul. Le défendeur dépose des conclusions. Puis, il en dépose de nouvelles tendant à déclarer non recevable la partie civile. — Ces conclusions seront développées à l'audience de l'après-midi.

Audience de jeudi après-midi

Une foule plus considérable encore que le matin. Elle est terriblement excitée contre l'accusé dont elle réclame la condamnation à mort. Le service d'ordre, très important, a beaucoup à faire pour la maintenir. Il faut introduire subrepticement l'accusé par une porte dérobée pour le soustraire aux manifestations.

Au début de l'audience, M. Lacaze défend ses conclusions. — M. de Valon expose les raisons qui justifient l'intervention d'une partie civile. — Le ministère public appuie la demande de la partie civile.

La Cour se retire pour délibérer. Elle revient, au bout d'un demi-heure, et rend un arrêt rejetant les conclusions de la défense.

Suite des témoignages

On entend la femme de l'accusé. Elle parle avec une extraordinaire rapidité. Elle accable de reproches le ménage polonais qui était doué de tous les vices : paresseux, insolents, toujours menaçants. Bref, son mari était obligé d'avoir un fusil pour se protéger...

Le témoin raconte le crime suivant la dernière version de l'accusé. Elle en veut beaucoup aux voisins, dont elle incrimine l'attitude malveillante. Bref, son mari est une victime...

— Ah ! nous étions bien malheureux, crie le témoin. Les Polonais étaient de plus en plus méchants. Ils ont frappé mon mari...

Le président, interrompant ces plaintes, pose au témoin une série de questions embarrassantes, auxquelles Mme Barbé ne répond pas, tout en continuant à parler beaucoup...

Puis, le procureur fait lire la première déposition du témoin qui ne ressemble guère à celle qu'elle vient d'apporter à la barre. Enfin, il fait passer aux jurés une lettre écrite par Mme Barbé à l'un des témoins, lettre où elle essaye de le convaincre de dire ce qu'il faut et de ne pas dire ce qu'il ne faut pas. — Il y a eu ainsi plusieurs tentatives de subornation de témoins, que la femme Barbé est obligée d'avouer.

Et cela soulève dans l'auditoire ardent et févère de violentes protestations que

le président a beaucoup de peine à calmer.

La suite des témoignages est plus calme. Mais elle est accablante pour l'accusé. On entend M. Ferdinand Dussel, cultivateur, qui dit l'attitude révoltante des époux Barbé, tout de suite après le crime, alors que le corps de la victime était encore étendu dans la cour. Ni émotion, ni regrets. Même, les époux Barbé voulaient qu'on reprit tranquillement les travaux de la ferme.

M. Emile Labartière raconte encore le crime, rappelle les propos de Mme Barbé, donne d'excellents renseignements sur le ménage polonais qui ne demandait qu'à partir, mais qui ne voulait, bien entendu, pas partir sans être payés.

M. Jules Québrès, adjoint au maire, donne de mauvais renseignements sur l'accusé. Chicaneur, querelleur, faisant travailler les autres et refusant de les payer.

On entend ensuite une série d'autres témoins qui n'apportent rien de nouveau, mais qui confirment les faits connus. Il y a unanimité de mauvaise opinion sur les époux Barbé, qu'on présente comme hypocrites, sournois. Nous apprenons même que Barbé a été déjà condamné à un mois de prison pour coups et blessures.

On entend ensuite quelques témoins cités par la défense. M. Albin Authier, laitier, a eu autrefois Szygal à son service. Il le considère comme dangereux.

Cette déposition soulève les violentes protestations de l'auditoire, qui siffle et qui crie. Le président menace de faire évacuer la salle, ce qui ramène un peu de calme. Mais on sent le public frémissant et retenu sur sa colère. Plusieurs autres témoignages se succèdent dans le même sens jusqu'à la fin de l'audience.

M. le président annonce qu'il posera la question subsidiaire de coups et blessures, sans intention de la donner.

Vifs incidents

Et comme l'audience est renvoyée à vendredi matin, une vive discussion éclate entre M. Lacaze, défenseur du châtelain, M. de Valon, avocat de la partie civile, et les douze jurés qui, dressés à leur banc, réclament à tout prix une audience de nuit, le dixième juré, M. Lasborie, de Lasbathou, inactive les accusés en leur lançant cette phrase impudente :

— Nous avons entendu l'interrogatoire et les témoins. Les plaidoiries ne changeront rien, dit-il, en esquissant un geste d'homme désabusé.

M. Lacaze déclare aussitôt prendre acte de cette manifestation.

Sur le boulevard et autour du Palais de Justice la foule houleuse est considérable. Elle manifeste passionnément. Elle attend la sortie de l'accusé. Mais celui-ci est reconduit à la prison par des voies détournées.

Audience du vendredi

L'audience est ouverte à 8 heures 1/2. La partie civile

M. de Valon, avocat, prend la parole au nom de la partie civile. Il développe des conclusions tendant à ce que Barbé soit condamné à payer une indemnité à la fille de sa victime et à son mari Szygal. Il réclame 50,000 francs pour l'enfant qui est âgé de 5 ans et 25,000 pour Szygal.

La réquisitoire

M. Tiffon, procureur de la République, se lève pour prononcer le réquisitoire. En termes précis, il expose l'affaire. Barbé a tué sa femme, sans motif, par peur, dit-il, mais surtout par haine. Aussi bien, Barbé a tenté de tuer son fermier.

Le ministère public brosse un tableau de l'accusé, qui n'est guère intéressant, si l'on s'en tient aux déclarations des témoins. M. Tiffon réclame un châtiement sévère. Le réquisitoire est écouté avec attention par l'auditoire et produit une forte impression.

La plaidoirie

M. Lacaze se lève. Tout de suite, il rentre dans le vif du débat. Barbé a tué sa femme, c'est vrai. Mais M. Lacaze s'efforce d'établir qu'il a beaucoup d'excuses. La vie n'était guère tenable pour Barbé dans le domaine d'Estournel, avec des fermiers dont l'avocat fait un tableau tout différent de celui qu'on a entendu. Il sollicite pour Barbé un verdict de pitié.

Le verdict

A 11 h. 1/2, le jury se retire pour délibérer. A midi, il rapporte son verdict.

1<sup>re</sup> question : Barbé est-il coupable d

1<sup>re</sup> question subsidiaire: Barbé est-il coupable d'avoir porté des coups et fait des blessures?

Réponse: Oui.  
2<sup>e</sup> question subsidiaire: — Les coups portés sans l'intention de la donner ont-ils occasionné la mort?

Réponse: Oui.  
Le jury reste muet en ce qui concerne les circonstances atténuantes.

Le Procureur demande l'application de la loi.

Le Président demande à l'accusé: « Avez-vous quelque chose à dire? »

Barbé se lève: « Je regrette mon acte et je demande pardon à la justice. »

L'arrêt.  
La Cour se retire. A midi et demi, l'audience est reprise.

La Cour prononce son arrêt.  
Barbé est condamné à 10 ans de réclusion.

L'audience est levée et la session est close.

### LIRE EN 4<sup>e</sup> PAGE la date de livraison des Tabacs par communes

### Les Marchés aux Truffes de Lalbenque

De notre correspondant. — Les marchés hebdomadaires de la truffe, de Lalbenque, des plus importants, sinon les plus importants, au point de vue mondial, semblant battre leur propre record, sont de plus en plus suivis et très bien approvisionnés.

Mardi, 20 décembre, 2.000 kilos environ de cette précieuse marchandise, la truffe, ont garni la place et ont été rapidement enlevés aux prix oscillant de 50 à 55 fr. le kilo.

Remarqués de magnifiques lots, dont certains fruits, de belle forme, atteignant la grosseur du poing. Une mention toute spéciale, est due aux trufficulteurs de la région, qui développent, toujours, l'art de leur production difficile et tendent, de plus en plus, au perfectionnement, dans la présentation de leur marchandise provoquant ainsi l'affluence de nombreux acheteurs étrangers.

Il est rappelé que l'ouverture de ces marchés a lieu, à 13 h. tous les mardis.

### Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance approuvant les déclarations du Gouvernement, les députés du Lot ont voté: Pour: MM. de Monzie, Malvy.

M. René Besse n'a pas pris part au vote. La Chambre a adopté par 379 voix contre 166.

### Compatriote

Notre distingué et sympathique compatriote, M. Henry Paget, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur agrégé des Facultés de droit, est chargé de mission par le Ministère des Finances pour l'étude de questions financières touchant aux relations internationales.

Nos félicitations à M. Henry Paget.

### Enseignement agricole

Pour l'enseignement agricole et horticole en 1932, il est accordé une médaille d'argent à M. Lacombe, instituteur à Anglars-Nozac (Lot); un prix de 150 fr. à M. Robin, instituteur à Cambourn; un prix de 100 fr. à M. Laverne, instituteur à Cambes, Marty à Milhauc, Mazeyrac à Lavergne, Hayzal à Pinsac. Félicitations.

### Garde républicaine

Sont admis dans la Garde républicaine mobile, MM. Roques, affecté à la 10<sup>e</sup> Compagnie de Charenton; Lafon, affecté à la 3<sup>e</sup> Compagnie de Liouville; Montfort, affecté à Rodez.

### LE LOT A PARIS

Un événement important vient d'être consacré par la fusion du Chêne du Quercy, et de la Grappe du Quercy, deux amicales qui groupaient à Paris sous les présidences respectives de MM. le Docteur Gamiary-Fontanille et F. Vialle les originaires de l'arrondissement de Gourdon.

La nouvelle Société qui a choisi pour titre Le Foyer du Quercy, groupera désormais plus de 900 familles et restera administrée par les présidents et conseils d'Administration actuellement en fonctions. Elle constituera ainsi une des plus importantes sociétés d'originaires de province à Paris, et ses manifestations artistiques s'en trouveront améliorées. Bien entendu l'organisation des Colonies de Vacances scolaires fonctionnera comme auparavant et son développement attendu, rendra les plus grands services à tous les compatriotes loëls de Paris.

Le journal mensuel adressé gratuitement à tous les Sociétaires (cotisation 5 fr.) donnera des nouvelles du pays. Tous les originaires du Gourdonnais doivent adhérer au Foyer du Quercy.

**ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE**

Dans les communes de Castelnaud, Cazals, Limogne, Luzuch, Montcuq, Puy-Evêque, Saint-Géry Bretenoux, Carjac Lacapelle-Marival, Latronquière, Lavernon, Labastide-Murat, Martel, Vayrac, pendant l'année 1933, les bureaux de l'Enregistrement, Domaines et Timbre seront fermés le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Ces jours sont consacrés à l'assiette des impôts directs et taxes assimilées.

Exceptionnellement, ces bureaux resteront ouverts au public les mardis ou vendredis coïncidant avec le jour d'une foire au chef-lieu de la commune, siège du bureau.

### Recettes buralistes

MM. Vigié, receveur buraliste à Figeac-Griffoul (Lot) 1<sup>re</sup> classe, 5<sup>e</sup> catégorie est nommé à Voiron-Nord (Isère).

M. Goudouneche, receveur buraliste à St-Céré (Lot), 1<sup>re</sup> classe, 6<sup>e</sup> catégorie, est nommé à Pont-Croix (Finistère).

### EDEN SEMAINE DE GRAND GALA Samedi 24 (veille de Noël), exceptionnellement la soirée commencera à 8 h. 30 pour finir à 11 h. 30. DIMANCHE (Matinée à 15 heures. Soirée à 21 heures)

### RAIMU DANS LA PETITE CHOCOLATIÈRE

La location continue. Retenez vos places. Bureau de 10 à 12 h. et de 16 à 19 h. Les billets de location devront être retirés du guichet de location avant 19 h.

## CAHORS

### Une Fête au « Journal du Lot »

Vendredi soir, remise a été faite à Emile Laporte de la croix de la Légion d'Honneur par Auguste Coueslant, parrain du nouveau légionnaire. Cette cérémonie rituelle eut lieu dans la belle salle de danses du Palais des Fêtes, cadre fait à souhait pour de telles réunions. Elle fut l'occasion d'une fête charmante par sa gaieté, émuovante aussi par le témoignage de l'étroite cordialité qui règne parmi les quelque 150 membres de la famille du Journal du Lot — grande par le nombre de ceux qui la composent, étroite par l'intimité des liens qui les unissent.

Avant de faire la remise réglementaire de la croix, Auguste Coueslant rappela l'amitié fraternelle qui l'unit à Laporte et témoigna sa joie de voir récompenser une belle et irréprochable carrière professionnelle.

Puis, Louis Bonnet, exprima cordialement les sentiments de tout le personnel et, en son nom, offrit à Laporte le superbe objet d'art, produit de l'amicale souscription organisée aussitôt reçue la nouvelle de la décoration.

M. Eugène Granagé, notre si fidèle et si précieux collaborateur, sut dire en termes exquis les raisons pour lesquelles les amis et collaborateurs du Journal du Lot se réjouissent de cette juste récompense.

Enfin, on entendit une étonnante improvisation de M. le président Marjieu, qui parle en français aussi bien qu'il écrit en patois.

Emile Laporte répondit éloquentement à cette éclatante manifestation d'une amitié qui le touche profondément, dont il exprime à tous sa plus sincère et fidèle reconnaissance.

Puis, coupés par des intermèdes de chant et tandis que des émissaires et se vidaient les coupes, commencèrent les danses qui durèrent jusqu'à la pointe de deux heures du matin. — Telle fut cette belle fête du cœur et de l'esprit qui laissera chez tous le plus charmant souvenir.

### Notre nouveau Feuilleton

Nous commençons aujourd'hui la publication de

### LA LADY AUX PERLES

Cette œuvre de F. de Baillhebaeh est à la fois délicate et émouvante. Nous sommes sûrs qu'elle obtiendra auprès de nos lecteurs un vif et légitime succès.

### SOUSCRIPTION DE LA MAIRIE

Voici la quatrième liste qu'on communique des sommes versées à la Mairie au profit de la Caisse de chômage: Chambre de Commerce du Lot (2<sup>e</sup> versement), 500 fr.; Union des Femmes de France, 200 fr.; MM. Delgal, Sarny, Roche, Villes, Sarlandie, Boussac et Richard, bouchers à Cahors, 200 fr.; Les Docks de l'Alimentation à Cahors, 140 fr.; « Les Enfants du Quercy » à Toulouse, 118 fr. 05; Liste de M. Sénéac, négociant, rue Hautserre, 65 fr.; M. Fournié, magistrat honoraire, Boulevard Gambetta, 50 fr.; Ligue patriotique des jeunes Françaises 50 fr.; Anciens combattants du P.-O., 50 fr.; M. Cassan, instituteur en retraite, 20 fr. Total: 1.393 fr. 05.

### Obsèques

Vendredi, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Pierre Quercy, décédée à Cahors, à l'âge de 85 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné à M. et Mme Henri Quercy, à M. et Mme Dilhauc (veuve Quercy), à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de M. Métal-Charvet Charles. Cette mort met en deuil les familles Métal, Dupin, Brun, Ajoux, auxquelles nous adressons nos bien vives condoléances.

### Grande Epicerie de Paris PRODUITS F. POTIN

Maison Salgues-Bellencontre  
A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, vente réclame de bonbons au chocolat, de toutes sortes, Pralines, Fondants, Dragées. Boîtes garnies aux meilleurs prix. Bonbons assortis, le 1/2 kilo, 4 fr. 50. Bonbons au chocolat, la boîte de 1 kilo net, 10 fr. Vins fins, liqueurs et Champagne à des prix les plus réduits. Voir nos étalages.  
A l'occasion du réveillon, grand arrivage d'huîtres portugaises. Livraison et ouverture à domicile.

### PALAIS des FÊTES

SAMEDI 24  
DIMANCHE 25 DECEMBRE  
(Matinée et soirée)

### Pour les Fêtes de la Noël UN PROGRAMME DE CHOIX

Première partie  
LES ACTUALITÉS PATHÉ  
Sonores et parlantes  
Deuxième partie  
Un des plus grands succès du cinéma parlant

### La Ronde des heures

Prix des places sans augmentation  
Location gratuite ouverte

### PALAIS DES FÊTES-DANCING

La Direction du PALAIS DES FÊTES au prix d'orchestre sacrifiées, vient d'engager un orchestre vraiment jazz, comme Cahors n'en aura encore jamais eu. Il s'agit du

### « THE BUFFALO JAZZ » le plus réputé du Sud-Ouest

Afin que tout Cahors puisse venir entendre et danser au sons de cet orchestre endiablé, le prix d'entrée, des plus modestes est ainsi fixé:  
Dames ..... 2 fr.  
Messieurs .... 4 fr.

### Arbre de Noël

Continuant une heureuse tradition, l'Association des anciens élèves du Lycée Clément-Marot a organisé, jeudi 22 décembre, un Arbre de Noël au profit des petits indigents des Ecoles communales de Cahors.

Pour donner à cette fête de bienfaisance, plus d'ampleur et de solennité qu'elle n'est, on lui a donné pour cadre le Théâtre municipal.

Les organisatrices n'ont pas voulu se contenter de mettre du bonheur dans l'estomac de leurs petits invités par une distribution de gâteaux et de bonbons, ni de vider dans leurs mains avides de jouets la hotte du père Noël; elles leur ont offert un spectacle charmant.

La matinée récréative débuta par un chœur: « Petit Noël », par les élèves des classes enfantines.

Puis, les grandes élèves de philosophie exécutèrent avec grâce et précision le « Jeu du yo-yo ».

« Les malheurs de Sophie », saynète en 1 acte, bien adaptée au niveau d'un auditoire hilarien, a été fort bien interprétée par de jeunes artistes, aux costumes amusants de drôlerie.

Les grandes élèves, sous la direction de Mlle Barrière, exécutèrent de jolies danses rythmiques.

Le tour des petits revient. Remarquons en passant que cette heureuse attention soutient l'intérêt de l'auditoire.

C'est « Le Gui de Noël », féerie en un acte, qui nous permet de suivre les gracieuses évolutions de petits lutins à la silhouette romantique. Très joli numéro au cours duquel le jeune page a témoigné d'une précocité artistique pleine de promesses.

Plusieurs élèves de philosophie rivalisèrent d'entrain et de naturel dans « La Fête du Cuvier ». Leur interprétation remarquable, leur diction parfaite, leur valent un vif succès.

Le programme est épuisé. La distribution des jouets et des friandises commença et s'effectuait dans un ordre parfait. Et les bambins ravis sont remis par leurs maîtresses entre les mains des mamans qui les attendent à la sortie.

L'orchestre, dirigé par l'infatigable et dévoué G. Barreau, accompagnait les danses et les chœurs et faisait entendre aux entractes les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au nom des familles des petits indigents, nous remercions les anciennes élèves et plus spécialement Mme Barreau, l'animatrice de l'Association. Nous remercions aussi les élèves du Lycée, qui nous ont offert un spectacle révisé et les dévouées maîtresses qui les ont si bien préparés.

### Mairie de Cahors

Formation de la classe  
Les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> juin 1912 au 31 mai 1913 domiciliés dans la commune, sont invités à se présenter sans retard à la mairie — Bureau militaire — pour fournir les renseignements nécessaires à leur inscription sur le tableau de recensement de leur classe et signaler les réclamations qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le Conseil de Révision.

Des notices seront mises à la disposition des intéressés qui devront les remplir avec le plus grand soin.

En cas d'empêchement des jeunes gens, leurs parents ou tuteurs sont tenus d'accomplir en leurs nom et place, les mêmes formalités.

## TAPIS

Du 25 décembre au 25 janvier 1933, La Maison BOUZERAND et BERNES à Cahors, met en vente une série de jolis tapis, toutes tailles et descentes de lit, avec un

### Rabais de 15 %

Les magasins resteront ouverts aux visiteurs les dimanches 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

### Entrée libre

Terrible accident  
Mardi, vers 3 heures, trois ouvriers travaillant à l'installation de la nouvelle ligne électrique de Cahors-Latronquière, ont été électrocutés. L'un d'eux, un jeune homme de Salviac, malgré les soins pressés qui lui furent donnés et mort sans avoir repris connaissance, une heure après.

Un autre âgé de 23 ans, du Creusot, a été grièvement brûlé au pic, à la jambe et côté gauche. Son état est très grave.

Le troisième n'a que de légères brûlures aux mains.

Ce tragique accident s'est produit de la façon suivante: Plusieurs ouvriers étaient occupés à tendre des fils qu'ils destinaient à l'installation électrique, dans le bourg de Latronquière et se disposaient à les assujettir à un pylône placé tout à côté de la ligne à haute tension, qui va de Latronquière à Viçiers, et que traverse, en dessous, celle qui est établie.

Un ouvrier juché en haut de ce pylône, où il était retenu par un courroie en cuir, tenait l'un des bouts de fil que ses camarades, placés de distance en distance, maintenaient et tiraient.

Tout à coup une puissante décharge se produisit et il mit en piteux état les trois ouvriers. Il conviendrait d'ajouter que le fil, cause de l'accident, chevauchant sur les fils du téléphone ou sur ceux qui distribuent l'éclairage électrique, des décharges se produisirent, causant des dégâts importants dans la localité.

### Syndicat des coiffeurs

Les ouvriers et ouvrières coiffeurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 26 décembre, à 14 heures, au Café de l'Industrie.

Ordre du jour: organisation du banquet et du bal.

### Oies grasses

Le marché aux oies grasses était, samedi, bien garni, à Cahors. Il y avait de nombreux lots d'oies et de canards gras.

Ils ont été rapidement enlevés au prix de 7 fr., 7 fr. 50 et 7 fr. 75 le 1/2 kilo. Les oies gras se sont vendus 30 fr. le 1/2 kilo.

### SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 décembre 1932 par la Pharmacie Paul GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, à Cahors.

### Un concert au bénéfice des victimes du chômage

L'Orphéon de Cahors et l'Orchestre symphonique donneront au théâtre, le dimanche 8 janvier prochain à 15 heures un concert au bénéfice des ouvriers sinistrés de notre ville.

Le programme — presque entièrement inédit — sera publié dans un prochain numéro.

Entrée absolument gratuite.  
D'ores et déjà, la date du 8 janvier est à retenir.

La location est ouverte pour les membres honoraires.

### A L'OCCASION des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, vous trouverez, pour vos cadeaux, un choix d'objets utiles et du meilleur goût, en articles de Paris, créations Lancel, Maroquinerie, Parapluies, Mallettes et Trousses de voyage, chez

### Rigal-Bédoué

Pour l'homme chic, Rayon spécial des dernières nouveautés en cravates, chemises, écharpes etc.

### Obsèques

Mardi soir ont été célébrées les obsèques du regretté Albert Ticou, facteur auxiliaire, mort victime de l'accident d'auto que nous avons relaté dans notre dernier numéro.

MM. le directeur, les inspecteurs, le receveur, de nombreux employés des P. T. T. ont suivi le char funèbre au cimetière, où M. Alphonse a adressé le dernier adieu au regretté disparu.

Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

### Les obsèques de Jarguel

Vendredi soir, à 4 h., après une cérémonie religieuse, qui a eu lieu dans la chapelle de la prison, le corps de Jarguel a été inhumé au cimetière de Cahors, en présence de sa mère, de sa femme, de ses enfants et de son avocat M<sup>r</sup> Gishbert.

La fille de Camille Tournié n'y assistait pas.

### L'affaire Barbé

La Cour d'Assises s'est réunie vendredi, dans l'après-midi, sans le concours du jury. Les débats ont été interrompus par la demande de la partie tendant à accorder des dommages-intérêts à Szyzal et à sa fille.

La Cour a accordé une somme de 10.000 fr. à Szyzal et 30.000 fr. à sa fille.

### L'USINE DES POIGNES DE PORTE

C'est fait, c'est terminé. L'usine Meyrat et Vidal, des Poignées de portes, reste à Cahors.

MM. Meyrat et Vidal ont acheté l'immeuble et le terrain de la Bonneterie, avec jouissance à partir du 3 février 1933. Mais l'immeuble étant inoccupé, des négociations sont en cours pour obtenir la complaisance de prendre possession au plus tôt du local.

Si ces pourparlers réussissent, certains ouvriers et les femmes pourraient être réembauchés le 15 janvier.

Dans la négative, ils ne le seront que vers le 20 février 1933.

Il faut espérer que cette petite difficulté sera aplanie et que dès le 15 janvier, l'usine de MM. Meyrat et Vidal reprendra ses travaux.

Nous sommes heureux, cependant, de constater que la crise de chômage n'a eu pas été de longue durée, grâce à la diligence et à l'activité des directeurs de l'usine.

La ville de Cahors ne saurait que se féliciter de cet excellent résultat qui lui permet de conserver une usine, qui occupe de nombreux ouvriers.

De nouvelles souscriptions ont été reçues en faveur du personnel de l'usine sinistrée. En voici la liste: Produit d'une collecte faite par le personnel de l'usine Henry Virebent (porcelaines industrielles), de Puy-Evêque: 1.000 francs. — Sudré, directeur Banque du Quercy, 50 fr.; Deux amis de Libourne, 100 fr.; Peyrat, retraité P.-O., Etablissement Etablissements Meyrat et Vidal, 55 fr.; Lépinard, secrétaire général de la Mairie, 30 fr.; Conquet, Agent général de la Providence, 50 fr.; M. Séguin, agent du Phénix, 50 francs.

### A LA PENSEE

Mercerie, Bonneterie  
Grand choix de dentelles, ouvrages de dames, layette  
Gant Perrin — Spécialité de lingerie  
ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naisances  
Jordanet Michelle, St-Griève.  
Terret Christian, Cavanis.  
Devaux Daniel, rue Wilson.  
Lafleur Joseph, rue Wilson.  
Alazard Marguerite, 3, place Cl.-Marot.  
Moles Christiane, 12, rue Lastic.

Publications de Mariages  
Boleato Mario, cultivateur à Cahors, et Massignan Gemma, s. p., à Espère.  
Boxberger Jules, marchand-des-logis au 7<sup>e</sup> arrondissement (Orange (Vaucluse) et Laromiguières Marie-Louise, tailleur à Cahors.  
Larroque Jean, préparateur en pharmacie à Toulouse et Bara Raymond, coiffeuse à Cahors.

Marchés Théodore, aide-mètre et Bellacault Simone, s. p., à Cahors.  
Viers André, employé de commerce à Cahors et Sudres Odette, s. p., à Cahors.

Mariage  
Houzet Camille, s. p., et Tranier Juliette, s. p.

Décès  
Lapuyade Jean, 24 ans, conducteur-typographe, impasse de la Charité.  
Besse de Laromiguière, Vve Bulit, s. p. 82 ans, 13, place du Marché.  
Lacac Félicie, épouse Besse, s. p., 36 ans, rue Victor-Hugo.  
Métral-Charvet Charles, mouleur, 31 ans, rue de la Barre.  
Bories Louis, chef de train au P. O., 50 ans, 17, rue du Rempart.  
Malvy Jean, cultivateur, 58 ans, 14, rue des Boulevards.  
Bourrières Marie, Vve Fau, s. p., 83 ans, 49, rue de la Barre.  
Lagarriès Marie, épouse Escaffre, s. p., 35 ans, rue Wilson.  
D'Hallu Henriette, Veuve Quercy, s. p., 84 ans, 6, avenue J.-Jaures.  
Ticou Albert, facteur intérimaire, 36 ans, rue Wilson.  
Gangardel Joséphine, s. p., 47 ans, rue Wilson.

Jarguel Lucien, cultivateur, 49 ans, rue du Château-du-Roi.  
Pélapat Georges, opticien, 23 ans, 1, rue du Portail-Alban.

Faites vos achats de  
CHIMIE, LINGERIE  
ET BONNETERIE  
chez  
ALEX  
rue Marchal-Foch  
Vous profiterez de la  
Distribution de bonbons chocolatés

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Mardi, dans une audience de flagrant délit, le tribunal correctionnel a confirmé les mandats de dépôt contre les nommés: Marie Derval, 27 ans, fille soumise à Montauban, pour outrages publics à la pudeur, ivresse publique et outrages à la gendarmerie; Abel Marcos, 32 ans, manoeuvre à Figeac, inculpé de vol de denrées alimentaires; Manuel Elia, 22 ans, manoeuvre à St-Perdoux, inculpé de vol de denrées alimentaires.

### Les Sports

#### AVIRON CADURCIEN

Sporting-Club Granthétois (1)  
contre Aviron Cadurcien (1).

Le Sporting-Club-Granthétois a confirmé par lettre sa venue pour demain, 25 décembre. Après la belle démonstration de Rugby donnée à notre équipe par le Stade Toulousain, dimanche dernier, la série des beaux matchs continue. Le public est convoqué demain au stade Lucien-Desprats pour assister à une belle manifestation rugbyistique. Les Granthétois nous arrivent avec une solide réputation. Qualifiés pour la demi-finale du Championnat des Pyrénées, ils enlèveront probablement le Championnat de France de leur série, car peu d'équipes possèdent un palmarès aussi glorieux. Jugez-en par les résultats obtenus cette saison: Victoires sur Dècazeville (1) par 13 à 6; Millau (1) 11 à 3; Olympique Carmaux (1) 20 à 3; Toulouse Lalande (1) (championnat) 11 à 3; Deryl Toulousain 17 à 0; Football-Club Carmaux (1) 8 à 3; A. S. Mazamétaine (1) 8 à 6; Villemar (1) (championnat) 38 à 3; Espoirs Carcaissonnais 40 à 3; Toulouse Universitaire 18 à 11.

Défaites par Aurillac (1) 5 à 0; Montauban (1) 13 à 3; Béziers Olympique 8 à 6; Dècazeville 9 à 4; Millau 11 à 9.

Cette année sous l'impulsion de leur capitaine Pauthé, ancien demi de Stade Toulousain, Granthet a fourni une excellente saison.

Granthet fut, de tout temps, un rude adversaire pour Cahors. Plusieurs fois il nous élimina du Championnat des Pyrénées. Les sportifs cadurciens se rappellent les dures batailles que se livrèrent soit à Cahors, soit à Granthet, ces deux adversaires. Parties toujours loyales, mais quelquefois aussi dures que les parties disputées devant les Clubs Toulousains: Marengue, Football-Club, Gallia, Demain, en partie amicale, les deux clubs s'appliquèrent à fournir du beau jeu ouvert, afin d'enthousiasmer les amateurs de l'ovale qui se déplacèrent au terrain de l'île.

Peu nous importe le résultat, pourvu que le public se retire, comme dimanche dernier, enchanté d'avoir vu une belle partie de « Fair play ». L'équipe granthétoise aura la formation suivante et se déplacera au complet: Arrière, Parayré; 3/4, Pélissier; Bastide; Guilhem; Grousset. — Demis (m.), Pauthé (cap.); ouv., Bressoles.

Avants, Julia, Montagné, Bogos, Vives, Combes, Martin, Cossarieu, Azemar.

De son côté l'Aviron Cadurcien alignera sa meilleure formation.

Le Comité de Rugby compte sur la sportivité et le bon esprit de discipline des joueurs convoqués pour être présents au stade, à l'heure fixée sur la convocation. La partie devant commencer à 14 h. 30 précises.

Encore une fois, nous comptons sur le public cadurcien; il saura, espérons-le, comprendre les sacrifices consentis par sa vieille société et le Stade Lucien-Desprats connaîtra l'affluence des jours de championnat.

### Le Comité.

#### Arrondissement de Cahors

Carnel blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Lucienne Maignol, avec M. Alfred Terrieu maçon à Marminac. Nos meilleurs compliments et nos vœux de bonheur aux futurs époux.

#### Lalbenque

Les marchés aux truffes. — Lire à la « Chronique du Lot ».

#### Limogne

Foire avancée. — Le public est prévenu que le 1<sup>er</sup> janvier étant un dimanche, la foire de Limogne qui se tient habituellement à cette date aura lieu, cette fois, la veille, c'est-à-dire le samedi 31 décembre, prochain.

#### Luzech

## Il a eu des rhumatismes pendant 20 ans

Mais il n'en a plus depuis 1930

Cet homme doit en quelque sorte détenir le record de la souffrance. Il déclare : « Depuis 1910 jusqu'en 1930 — c'est-à-dire pendant 20 ans — j'ai eu un grand rhumatisme. Je me suis débarrassé de mes épouvantables douleurs, simplement en prenant des Sels Kruschen... et rien d'autre. Je dois dire que 20 années, c'est long, quand on traverse de terribles douleurs rhumatismales. »

W. P...  
Vos rhumatismes sont exactement comme les siens et comme ceux de tout le monde. Ils sont causés par des cristaux d'acide urique, pointus comme des aiguilles, qui pénètrent dans vos articulations. Kruschen dissout ces cristaux et oblige vos reins à les éliminer. De plus, si vous continuez ensuite à prendre la « petite dose » quotidienne, ces dépôts d'acide urique ne pourront plus se reformer. Les rhumatismes auront disparu pour de bon.  
Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

### Bretenoux

Accident d'automobile. — Lundi dernier, 12 courant, vers 20 h., une automobile dans laquelle se trouvaient deux personnes venant de la région de Figeac, pour voir du travail, revenait vers Souillac, leur domicile, quand arrivée à l'endroit dit Bouysy, près Bretenoux, l'automobile, à la suite d'un coup de volant trop précipité fut projetée sur le côté droit de la route nationale et l'un des deux occupants fut blessé à la tête.

Après les soins donnés par M. le docteur Ayroles, les deux voyageurs furent conduits à Souillac dans la voiture de M. Danroc, car la leur est fortement endommagée.

Accident du travail. — Le nommé Maurice Dayma, menuisier, habitant notre ville, s'est blessé à la main gauche avec un marteau qui lui a écrasé deux phalanges. Quelques jours de repos lui seront nécessaires avant de pouvoir reprendre son travail.

### Prudhomat

Légion d'honneur. — Dimanche a eu lieu à Prudhomat un banquet organisé à l'occasion de la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre excellent compatriote M. Amagat.

Nous renouvelons à M. Amagat, nos sincères félicitations.

Employez l'huile extra-douce  
**DULCINE**  
Parfaite pour la Table

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

A la Sous-Préfecture. — M. Veray, notre nouveau Sous-Préfet ne recevra pas, à l'occasion du nouvel an.

Tribunal. — Baderac Edmond, 28 ans, cultivateur à Campagnac prévenu de blessures involontaires est condamné à 16 fr. d'amende et aux frais.

Brugelle Raoul, 44 ans, négociant à Souillac déclaré en état de banqueroute simple, récolte 2 mois de prison avec sursis et aux frais.

Bergougnoux François, 55 ans, d'Alvignac qui avait contrevenu à la police sanitaire des animaux, est gratifié de 16 francs d'amende et condamné aux frais.

Bergougnoux Ludovic, 58 ans, d'Alvignac, poursuivi lui aussi pour infraction à la police sanitaire des animaux est condamné à 50 fr. d'amende et aux frais.

Lasfargues Hubert, 24 ans, cultivateur à Masclet, auteur de blessures involontaires est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et aux frais.

Redondo Pablo, 32 ans, terrassier à Gramat, qui a refusé de s'arrêter et a commis une infraction au code de la route, récolte 16 fr. d'amende pour le délit et 5 fr. pour la contravention, et est condamné en outre aux frais.

### St-Germain-de-Bel-Air

Foire. — Notre foire du 22 décembre, favorisée par une belle journée de printemps a été d'une importance tout à fait exceptionnelle. Foirail aux bœufs, abondamment garni mais peu de transactions et même légère baisse.

Bœufs gras de 140 à 160 francs les 50 kilos ; bœufs de travail de 3.000 à 4.000 francs la paire ; bouvillons de 800 à 1.200 francs. Les moutons venaient de 100 à 130 francs. Brehis pleins, de 160 à 180 francs pièce. Peu de volaille. Poules 4 fr. ; poulets 4 fr. 50 à 5 francs ; lapins de choux, 2 fr. ; oies grasses, 6 francs, le tout la livre.

Beaucoup de foies gras et de truffes. Foies de 25 à 30 francs. Truffes de 28 à 32 francs la livre. Bonne journée en général pour le commerce local et les étagistes.

### Dégagnac

Branchements défectueux. — La compagnie du Bourbonnais, concessionnaire du courant électrique qui alimente notre réseau d'éclairage ayant constaté qu'il y avait, sur certaines lignes, des pertes anormales de courant, établit, après vérification des lignes, une discrète mais active surveillance pour découvrir les causes de cette déperdition de courant.

Cette surveillance a donné, nous dit-on, des résultats inattendus.

Il a été découvert, et bien constaté, que certains ménages, qui ne sont pas dans le besoin, et qui n'ont pas de compteurs, s'éclairaient clandestinement en établissant des contacts interdits les reliant, avec le réseau de distribution.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre voisin, M. Paul Lafon, propriétaire à Lamotte, commune de Dégagnac, avec Mlle Lucie Prunières, de Bessou commune de Concorès. Tous nos vœux de bonheur.

## MIEUX QUE LE SAVON La Lessive Phénix nettoie mieux que le savon. Elle supprime et remplace cristaux, eau de Javel, cendres, etc... Elle n'use pas. C'est vraiment l'idéal!

### LESSIVE PHÉNIX

en date... et toujours la 1<sup>re</sup>

Salvise  
Accident mortel. — Nous avons appris avec peine la mort de notre excellent concitoyen M. André Vidal, fils de l'estimé propriétaire de notre ville. Ce jeune homme, très estimé à Salvise, a été embauché dans les chantiers des Etablissements Collet frères et Cie, bien connus dans notre région.

Il était très apprécié de ses supérieurs et la mort inopinable est venue le faucher en pleine force et le ravir à l'affection de ses parents, frères et sœurs.

Le jeune Vidal était employé au chantier de Latronquière lorsqu'à la suite de circonstances imprévues il fut électrocuté et mourut presque instantanément.

L'inhumation a eu lieu à Salvise vendredi 23 décembre. Toute la population de Salvise a tenu à accompagner l'infortuné jeune homme à sa dernière demeure.

Puisse ces marques nombreuses de sympathie alléger la douleur des parents, à qui nous présentons nos bien sincères condoléances.

Accident du travail. — M. Delmon, propriétaire à La Borie de Madone, près Salvise, a été blessé à la figure par une hache qui rebondit en raison d'une bûche qui fut jetée négligemment sur le manche.

M. Delmon, dont la blessure n'inspire heureusement aucun caractère de gravité, a reçu les soins de M. le docteur Camhornac. Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

### Souillac

Nécrologie. — Mardi dernier s'éteignait à Lanzac, dans sa 86<sup>e</sup> année, M. Faurel, propriétaire, ancien maire de la commune. M. Faurel jouissait à Lanzac de la considération et de l'estime de tous.

Ses obsèques ont été célébrées, mercredi matin à 10 heures, au milieu d'une nombreuse assistance, qui avait tenu à venir témoigner ses vives sympathies à sa famille.

Devant son cercueil, M. Méridonde, maire de Lanzac, dit, en quelques paroles émues, les hautes qualités de l'homme et de l'administrateur.

Nous adressons à Mme Selafer, sa fille et à son gendre M. Schlafer, lieutenant colonel du centre d'aviation du Bourget, nos bien sincères condoléances.

### UN BON CONSEIL

SI VOUS SOUFFRIZ DE L'ESTOMAC PRENEZ LES

POUDRES DE COCK

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

La tension italo-yougoslave  
De Londres. — La tension italo-yougoslave préoccupe vivement l'opinion publique britannique. Le « Daily Herald » publie un manifeste signé par plusieurs personnalités recommandant une action solidaire franco-britannique pour modérer la politique de la Yougoslavie.

Violents incendies à Chicago  
De Chicago. — Un formidable incendie a détruit un grand magasin de céréales. Deux hommes ont péri carbonisés. Il y a de nombreux blessés. Les dégâts dépassent 30 millions.

En Allemagne  
De Berlin. — Dans les milieux politiques, on déclare que von Scheicher demandera à Hitler de participer au pouvoir. Si celui-ci refuse, le Reichstag sera dissous en janvier.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur PÉLAPRAT Théophile, gérants de l'Épargne ; Madame et Monsieur PÉLAPRAT Marcel, à Montgey ; Madame et Monsieur PÉLAPRAT Eloi, contrôleur des Transports en commun, chevalier de la Légion d'honneur et leurs enfants à Paris ; Madame et Monsieur SOULÉ Gabriel à Mousnac ; Madame et Monsieur PÉLAPRAT François à Marchmont.

Les familles BRUNET, professeur honoraire à Cahors, BRUNET et PUGNET de Poudens, commune de Dégagnac, CABANES et MALGOUYARD de Gourdon, MARTY de Gizonac, TÉRIE de Peyrilles et tous les autres parents ont l'honneur de vous faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges PÉLAPRAT leur fils, petit-fils, neveu, petit-neveu et cousin, décédé dans sa 24<sup>e</sup> année, à Cahors, le 23 décembre courant, muni des sacrements de l'Église, et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu en l'Église Cathédrale le lundi 26 décembre courant, à 9 h. 1/2.

Réunion à la maison mortuaire, 1, rue du Portail-Alban.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Jean COUSTILLAS ; Monsieur Pierre COUSTILLAS, secrétaire général de la Compagnie Rhin et Moselle, à Paris et Madame COUSTILLAS, née BÉDUE ; Madame Gaston SARNY, née COUSTILLAS et Monsieur Gaston SARNY, boucher à Cahors, et leur fille Marie-Jeanne ; Madame Veuve CAVAGNE, née COUSTILLAS à Nevers.

Les familles ABADIE, RIPERT et tous les autres parents vous font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean COUSTILLAS retraité du P. O., décédé subitement dans sa 65<sup>e</sup> année, et vous prient d'assister aux obsèques, qui auront lieu en l'Église Cathédrale le lundi 26 décembre, à 13 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 30, boulevard Gambetta.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

A partir du 25 décembre et les 15 jours suivants, Vente réclame d'eau de Cologne, 70 degrés à 24 fr. le litre, chez Mme PEZET, coiffeuse, 59, Bd Gambetta, successeur de Mme GASTAL

## SENSATIONNEL !!!

### UNE RÉVOLUTION MERVEILLEUSE DANS L'INDEFRISABLE

#### Nouveau Procédé breveté ZOTOS

Ce système permet l'Indéfrisable :  
**SANS APPAREIL**  
**SANS ÉLECTRICITÉ**

Un Sachet seul suffit et vos cheveux seront merveilleusement Ondulés et Bouclés à l'Indéfrisable.

Maison POPOVITCH  
Spécialiste d'Indéfrisable tous systèmes  
Tél. : 170, CAHORS.

### REMERCIEMENTS

M. Louis BESSE, trésorier de la Caisse d'Épargne et sa famille remercient bien sincèrement tous ceux qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

Madame Louis BESSE  
Née Marie-Antoinette LACAM

Ils prient les personnes qui n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les excuser.

### REMERCIEMENTS

Les familles BULIT, DARNIS, JOLLY remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Vve BULIT  
Née Caroline Besse de Laromiguière

### REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Henri QUERCY et leurs enfants ; Madame et Monsieur Vincent DILHAC et leurs enfants et tous les autres membres de la famille adressent leurs remerciements les plus vifs et les plus sincères à toutes les personnes qui leur ont donné des témoignages de leur sympathie et à toutes celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve Pierre QUERCY  
Née d'HALLU

Une messe de neuvaine sera dite le lundi 26 décembre courant, à 7 heures trois-quarts, en l'Église Cathédrale.

Les plus beaux cadeaux aux meilleurs prix se trouvent à la

CONFISERIE MODERNE GRAUD  
11, rue Foch — Cahors  
fabrication journalière de toute confiance

Demandez une démonstration des nouveaux postes DUCRETET, les plus sélectifs.

Vous les trouverez à la Maison LALANDE, 1, rue Clément-Marot, Cahors, ainsi que les nouveaux Philips, etc...

On charge les accumulateurs et on reprend les vieux postes aux meilleurs prix.

### UNE DÉCOUVERTE INTÉRESSANTE

D'ONDULATION INDEFRISABLE  
SANS APPAREIL  
SANS ELECTRICITE  
SALONS NINY ET ROGER

Diplômes et Médailles de la Chambre Syndicale des Maîtres Coiffeurs de Paris  
Téléphone 812. 5, rue Wilson, Cahors

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

J. REILHES  
Pont de Cabessut, CAHORS  
CAVEAUX  
en marbres, granits, pierres et granito  
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE

Pour tout ce qui concerne la MACHINE à écrire et le DUPLICATEUR, adressez-vous à un mécanicien spécialiste, lui seul a qualité pour vous donner une garantie vraiment effective.

DESBOURDIEU, mécanographe  
Passage d'Agen (Lot-et-Garonne)

### PROPRIETES

VENTE, ACHAT, VIAGER, LOCATION  
Recherche en ce moment propriétés, toute importance, en bordure du Lot ou ruisseau.

E. ROBERT, Hôtel Lamouré,  
PRAYSSAC (Lot)

### BELLE OCCASION

CAMIONNETTE LATIL  
plateau, cabine conduite intérieure  
2.000 kilos, très bon état général  
FARGE, 6, Avenue de la Gare, CAHORS

### Pour vous meubler, une seule adresse

Maison BOYER  
4, Rue Blanqui, CAHORS

Cette semaine, exposition de petits meubles, fauteuils, cosy, etc., etc.

Consultez nos prix

Grand choix de lino 17 fr. 50 le m<sup>2</sup>. Remoléum 10 fr. le m<sup>2</sup>

### Ce n'est pas un simple apéritif

N'oubliez pas que la Quintonine ne peut pas être remplacée par un extrait quelconque, simplement apéritif. La Quintonine, en effet, est un produit médicamenteux, qui joint à ses propriétés apéritives, une remarquable action digestive et reconstituante qui rend rapidement les forces aux affaiblis, aux convalescents, aux surmenés. La Quintonine pour faire un litre de vin fortifiant, coûte seulement 4 fr. 95. Toutes pharmacies et Phie Orliac à Cahors.

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...  
Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...  
adressez-vous à  
**G. BARON**  
Opticien spécialiste  
24, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Examen gratuit de la vue  
Réparations, Expéditions  
Prix modérés  
Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, instruments de précision  
Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

### EPICERIE DE CHOIX

G. DENIAU  
5, rue Maréchal-Foch, 5  
CAHORS — Téléphone 119

A L'OCCASION DES FÊTES  
Il sera mis spécialement en vente les articles suivants :

Mousseux, Duc de Montrives, la bouteille ..... 7 fr. 50  
Champagne Moët et Chandon, (carte bleue), la grande marque française, la bouteille ..... 19 fr. »  
Rhum Charleston, le litre . . . 24 fr. 90  
Rhum Négrita, le litre . . . 27 fr. »  
Porto vieux, la bouteille . . . 15 fr. 90  
Bordeaux vieux blanc et rouge, la bouteille ..... 4 fr. 90  
Grand choix de fours frais.  
Hani, le 1/2 kilo ..... 8 fr. 50

### Chez DENISE

PARFUMERIE  
A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, grand choix d'ongliers, trosses manucures, coffrets, vaporisateurs, (cristal de Bacarra), parfums toutes marques.

En réclame : coffrets (poudre, parfum), depuis 15 francs.  
Pour vos cadeaux, ne fixez pas votre choix, avant d'avoir visité nos étalages.

ENTREE LIBRE  
MAISON CELARIE  
5, rue Maréchal-Joffre

### A l'occasion des Fêtes de Noël et Jour de l'An

M. Louis VERDIER  
Plomberie et Electricité  
9, rue Clemenceau à CAHORS

exposera quelques cadeaux utiles tels que : La chauffe-fer électrique portable « Sabylet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes, dégage une douce et agréable chaleur durant 2 heures.

La Frileuse Electrique « Sabylet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes avant la mise au lit, vous procurera une nuit complète de chaleur.

### Pour les Fêtes

Un cadeau bien apprécié c'est un collier, un bracelet un coussin, une poupée  
Prix très modérés  
Chez Mme BOISSY,  
7, rue Nationale, CAHORS

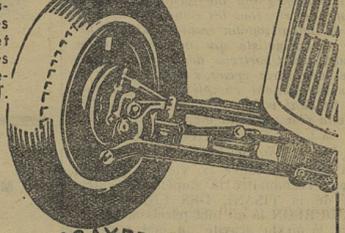
### Pour les Fêtes de Noël et du Premier de l'An

Grand choix de chaussures et pantoufles  
à des prix sans concurrence  
CHAUSSURES « CYCLONE »  
Jean SEILHAN, 20, rue Wilson, CAHORS

## ROUES AVANT INDEPENDANTES

Les conduites intérieures 301 à partir de

19.900



PEUGEOT a été le premier au monde à appliquer à la grande série le système des roues avant indépendantes, seules capables d'assurer la sécurité totale à toutes les allures. Essayez et comparez toutes les voitures. vous préférerez une PEUGEOT.

Convoquez-nous pour un essai gratuit sans aucun engagement de votre part

Grand Garage DELCROS-BARAT et Cie  
Place Gambetta, CAHORS (Lot). — Tél. 45

## ZOTOS !... ZOTOS !... ZOTOS !...

EST LE NOUVEAU PROCÉDÉ D'ONDULATION INDEFRISABLE

Sans appareil, sans électricité

Tous Systèmes. Enroulage pointe, Enroulage racine

Mesdames,

Adressez-vous à votre Coiffeur habituel, il connaît ce procédé, rapporté par plusieurs Patrons Coiffeurs de Cahors, délégués à la première démonstration faite à Paris le 12 décembre.

Le Syndicat des PATRONS COIFFEURS DE CAHORS.

## Fourrures Pelleteries

A une femme...., offrez-lui une belle fourrure vous lui ferez toujours plaisir.

Afin de vous permettre de choisir, la

Maison BESOMBES-ARNOUIL, 3, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS, organise dans ses vitrines un superbe étalage de fourrures, et vous présente dans ce qu'il y a de mieux les dernières nouveautés de la saison.

## A LA MAILLE D'OR

CAHORS, Place de la Cathédrale

BAS CHAUSSETTES SOUS-VÊTEMENTS

RÉCLAME DE FIN D'ANNÉE

A partir du 21 Décembre

ÉTRENNES

MENU DE NOS LARGESSES

PRIX-RÉCLAMES

BAS LYS soie naturelle ..... 19.95  
fil grisotte..... 15 »

SOIE grisotte, bemberg diminue, 13.95..... 10 »  
FIL et SOIE très solide, très fin. 13 »

BAS FIL fil d'Écosse, 36 et 40 fin..... 15 »  
Exceptionnel fil diminué, grisotte mode.... 6.95

Chemises américaines, pure laine. 8 »  
Chaussettes fantaisie pure laine... 6.95

PRIMES  
Des Calendriers 1933

POUR 10 fr.

un hêret

une écharpe de 30 fr.

SURTOUT, VOYEZ NOS ÉTALAGES

## CAISSE DE CREDIT

WARANTS AGRICOLES ET COMMERCIAUX

Prêts sur 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> hypothèques et sur marchandises, automobiles, détail, blé, vin, tabac, etc...  
Conseils juridiques et recouvrements de créances.  
39, Boulevard Gambetta, CAHORS

## ALIMENTATION SARDA

HALLE, CAHORS  
Pour que l'on puisse faire Noël EN RÉCLAME  
100 boîtes de 1 kgr., pêche, beau fruit, la boîte, 5 fr. 50. Biscuits fins, mélange, la boîte 4 fr. Choclat au lait, 4 tablettes, 5 fr. Beurre Le Pelletier, la 1/2 livre, 5 fr. 500 boîtes, cirage crème, prix imposé, 2 fr. ; 500 yo-yo, prix imposé, 2 fr., le tout 2 fr. Huile extra, de Bordeaux, garantie, 2 litres, 6 fr. 50.

## PERNOD EXPORT

Que ferez-vous cette année ? Mais comme toujours ! Un joyeux Réveillon Au Nouveau Vatel Place Gambetta — Tél. : 304

Chasse, Pêche, Coutellerie  
Couteaux de poche, couteaux de table et dessert, inoxydables. Couverts, métal inoxydable et argent.  
Voyez étrennes Gillette et Harlett  
Maison BESSON, armurier, CAHORS

**Un spécialiste  
m'ordonne votre tisane,  
« elle m'a sauvé la vie »**

12 février 1932.

J'étais atteint de rhumatismes sur le cœur et l'estomac. J'avais des crises épouvantables qui me faisaient énormément souffrir, tous les remèdes employés ne donnaient aucun résultat. L'on fit venir un spécialiste qui m'ordonna votre Tisane des Chartreux de Durbon. Immédiatement mes crises s'espacèrent et je suis maintenant complètement rétabli; en prenant votre Tisane, je puis dire qu'elle m'a sauvé la vie.

Mme CARRERE,  
5, rue Bassié à Bordeaux.

« Elle m'a sauvé la vie... Peut-on mieux reconnaître la stupéfiante efficacité de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON là où tout paraissait désespéré, là où la gravité du mal semblait défier tous les remèdes connus, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, agit, elle, tout de suite et à fond. Rhumatisants, qui croyez que votre mal terrible est invincible, imitez Mme Carrère, faites une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON à base de plantes des Alpes; en quelques jours et pour toujours elle vous délivrera !... »

Tisane, le flacon, 14.80  
Baume, le pot, 8.95  
Pilules, l'étui, 8.50  
dans les pharmacies.



**TISANE DES  
CHARTREUX DE DURBON**

**FOURRURES  
ROBES - MANTEAUX**

Réparation  
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE  
Fouine - Putois - Renard

Mme BARDY  
14, rue Maréchal Foch  
CAHORS

**GRANDE MAISON DE  
TEINTURE NETTOYAGE**

de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.

Teintures de fourrures.  
Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
Madame Louls BONNET  
2, rue des Capucins

**ETUDE**

DE  
M<sup>r</sup> BOUYSSOU JEAN-LÉON  
Licencié en droit  
NOTAIRE A CAHORS

**Vente Mobilière**

par  
Autorité de justice

Le public est prévenu que le Samedi trente-un décembre mil neuf cent trente-deux, à quatorze heures, rue du Maréchal Joffre, numéro 10 bis, à Cahors, à la requête de M. GALTIE, curateur, désigné par le Tribunal civil de Cahors, de la succession vacante de M. Maurice COMPARTAT, négociant décédé à Cahors, il sera procédé par autorité de justice et par le Ministère de M<sup>r</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des objets dépendant de ladite succession et comprenant :

Montres or et argent, bijoux, couverts, bibelots, vestiaire et lavabo ;  
Le prix de la vente sera payé comptant.  
Il sera perçu 12 0/0 en sus du prix d'adjudication, plus la taxe de luxe s'il y a lieu et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.  
Signé : BOUYSSOU.

Quand vous serez à PARIS  
il vous sera utile de connaître  
chaque jour ce qui se passe ici  
vous pourrez lire ce journal dans  
le Hall de l'AGENCE HAVAS  
62, Rue de Richelieu, PARIS

**LIVRAISON DES TABACS**

Tableau indiquant l'ordre et la date de la livraison des communes :

**MAGASIN DE CAHORS**

1<sup>re</sup> Commission. — Echantillons, 13 janvier 1932; Porte-graines, 16; Bouziès, 16, 17; St-Géry, 17, 18, 19, 20; Vers, 20, 21, 23; Lamadelle, 23, 24; Larroque-des-Arcs, 25; Arcambal, 25, 26, 27, 28; Calvignac, 28, 30; St-Martin-Labouval, 31 janvier, 1<sup>er</sup> février; St-Cernin, 2; St-Martin-de-Vers, 2; Lauzès, 2; Sabadel-Lauzès, 3; Reilhac, 3; Caniac, 3, 4; Lentillac-Lauzès, 4; Sémillac-Lauzès, 4, 6; Quissac, 6; Espédaillac, 6; Durban, 6; Flaujac-Poujols, 7; Laburgade, 7; Esclauzès, 8; Aujols, 8; Cieurac, 9; Cremps, 9; Mondoumer, 9; Labenque, 9 et 10; Belfort-du-Quercy, 10; Fontaines-Lalbenque, 10; L'Hospitalet, 10, 11; Le Montat, 11; Francoullès, 13; Valroufié, 13; Cours, 14; Cras, 14; Maxou, 15.

2<sup>e</sup> Commission. — Porte-graines, 16 janvier; Soturac, 16; Touzac, 16; Duravel, 17; Puy-l'Évêque, 17; Vire, 17; Montcabrier, 18; Maurois, 18; Lhéraut, 18; Donelle, 18, 19, 20; Méruès, 21; Cahors, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30; Pradines, 30, 31 janvier, 1<sup>er</sup>, 2 février; Lagardelle, 2; Pescadoires, 3; Anglars-Juillac, 3; Castelnaud, 4; Luzech, 4; Parnac, 4, 6; Albas, 6, 7; Caillac, 7, 8; Lacapelle-Cabanac, 8; Prayssac, 8, 9, 10; Peyrilles, 10, 11; Crayssac, 11; Espère, 11; Thédac, 11; Ste-Alauzie, 11; Cézac, 13; Labastide-Marzac, 14; Lascahanes, 14; Pern, 15, 16; St-Paul-Labouffie, 17; Flaugnac, 17; Castelnaud-Montriat, 18; St-Médard, 18; St-Vincent-Rive-d'Olt, 18; Belaye, 18; Grézels, 18; Les Junies, 20; Labastide-du-Vert, 20; Nuzéjols, 20; St-Denis-Catus, 21; Boissières, 21; Calamane, 21, 22; Catus, 22.

3<sup>e</sup> Commission. — Porte-graines, 16 janvier; Cénévières, 16 et 17; Caharc, 17, 18 et 19; Tour-de-Faure, 19, 20, 21, 23; St-Pierre-Toirac, 23; Montbrun, 23, 24; Frontenac, 24; Larroque-Toirac, 24; Espagnac Ste-Eulalie, 25; Bédou, 25; Boussac, 25; Brengues, 26, 27; Corn, 27; Grèzes, 27; St-Chels, 27, 28; St-Sulpice, 28, 30; Gréalon, 30; Marcihac, 30, 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février; Lugagnac, 3; Vairaire, 3; Bergant, 3, 4; Concots, 4; Grégols, 4, 6; Limogne, 6; St-Cirq-Lapopie, 7, 8; Sauliac, 8, 9; Blars, 9; Cabrerets, 10; Orniac, 11; Larnagol, 11, 13, 14; St-Jean-de-Laur, 14; Cadrieu, 14, 15; Carayrac, 15; Faycelles, 15; Puyjourdes, 15.

**MAGASIN DE SOULLAC  
Commission unique**

1<sup>o</sup> Paraguay. — Echantillons, 26 janvier; porte-graines, 28; Cazals, 28; Marminiac, 28, 30, 31; Salviac, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 6, 7, 8 février; Léobard, 8, 9, 10, 11; Dégagnac, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18; Prudhomat, 18; Condat, 20; St-Denis-Martel, 20; Bétaillé, 20; Vayrac, 20; Puybrun, 21; St-Céré, 21; Lachapelle-Auzac, 21; Souillac, 21, Pinsac, 22, 23; Lanzac, 23; Le Roc, 24; Floirac, 25; Lacave, 25; Meyronne, 25, 27; St-Sozy, 27, 28; Creysse, 28; Montvalent, 28; Payrignac, 1<sup>er</sup>, 2 mars; Concorès, 2, 3, 4; St-Germain-du-Bel-Air, 4; Milhac, 4, 6; Gourdon, 6, 7, 8, 9, 10; St-Cirq-Madelon, 10, 11; Masclat, 11, 13, 14; Rouffilhac, 14; Anglars-Nozac, 14; Fajoles, 14; Naudillac-de-Rouge, 14, 15; Gindou, 15; Frayssinet-le-Gélat, 15; Les Arques, 16 janvier; Montcléra, 16, 17; St-Caprais, 17.

2<sup>o</sup> Nijerk. — Echantillons, 18 mars; Porte-graines, 18; Loubressac, 18; Martel, 18; Cazance, 18; Baladou, 21; Strenquels, 21; Saint-Michel-Loubéjou, 21; Flaujac-gare, 21; St-Simon, 21; Livron, 21; Assier, 21; Le Vigan, 21; St-Chamant, 21; Lavercanière, 22; Rampon, 22; St-Clair, 22; Lomprie, 23; Lamothe-Fénelon, 23; Payrac, 23.

TRAVAIL CHEZ SOI assuré sur machine à tricoter, catalogue gratis. — Laines toutes nuances, prix de fabrique. Ecrire : Le Laboratoire, 10, quai d'Orléans, Nantes.

**Pharmacie Paul GARNAL**  
97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Organisation moderne

Eau de Cologne 60°  
Prix du litre verre compris 30 fr.  
Prix du 1/2 litre — 16 fr.  
Prix du 1/4 litre — 8 fr.

Eau de Cologne 90°  
Prix du litre verre compris 33 fr.  
Prix du 1/2 litre — 20 fr.  
Prix du 1/4 litre — 11 fr.

Toutes ces Eaux de Cologne aux Extraits concentrés de fleurs constitués de véritables parfums.

**Bibliographie**

**VOICI VOTRE REVUE**  
Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une des plus réputées parmi nos grandes revues La REVUE HEBDOMADAIRE, a bien voulu consentir à nos lecteurs une remise exceptionnelle qui leur permet de souscrire un abonnement d'un an de 95 francs pour 80 francs (payable 40 francs à la souscription, 40 francs six mois après).

En 1932. — Edouard VII et son Temps, par André Maurois. — Chien de Pique, roman, par Colette. — L'Araignée du Martin, roman par Philippe Hériat (Prix Th. Renaudet). — Au Mont Athos, par Jean Giraudoux. — L'invitation à la valse, roman, par Rosamund Lehmann et de dix importants numéros spéciaux : 1. Maurice Barrès ; 2. L'Age de fer (à propos de l'Exposition de Chicago). Marie Antoinette, par Stephen Zweig. — Petite Histoire du Vieux Colombier, par J. Copeau et Pierre Bost. — Michigan Avenue, par Luc Durtain. — Charline, roman, par Martial Piéchaud. — Les souvenirs de la Grande Duchesse Marie de Russie. — Les Vingt conférences de la Société des Conférences.

Abonnez-vous pour un an, avant le 1<sup>er</sup> janvier, en vous recommandant de ce journal et vous recevrez en prime gratuite. — Le Prix Goncourt 1932 : Les Loups, par Guy Mazeline ou Le Prix Fémina 1932 : Le Pari, par Ramon Fernandez.

**DÉMENAGEMENT AUTO  
VERS PARIS**

Prix spécial si vous me laissez choix date sur 15 jours  
Ec. CORVISIER, ASNIÈRES, (Seine).

**Vient de paraître  
le numéro de Noël  
de « MAMAN »**  
la grande revue illustrée  
de puériculture  
rédigée pour les mamans  
par cent  
Professeurs des Facultés de Médecine  
et Médecins des Hôpitaux

Un numéro spécimen contre 2 francs  
en timbres adressés  
à « MAMAN »  
35, rue des Jeûneurs — PARIS.

**LES ANNALES**  
Les Annales sont vraiment bien faites. C'est le cri du jour, c'est l'opinion unanime. Il y a, dans ce numéro du 16 décembre, un article de Lucien Descaves qui fera du bruit ; un excellent « En écoutant Herriot », par Henry Bidou ; un sensationnel article de Nicolas-Murray Butler pour l'annulation des Dettes de guerre ; un « Brioux », de Gérard Bauer ; un très curieux papier sportif de Jean Giraudoux et surtout, après le retentissant Opéra de 2 sous, de Henri Béraud, un nouvel article L'Opéra de vingt millions, qui aura de profondes répercussions. Partout : 2 francs.

**AGENTS** Placiers demandés pour cafés torréfiés depuis postal 3 k. foo. 16 belles primes gratuites utiles au choix. Dem. dét. et cond. Paiement après vente. Fortes remises. Brulerie MORANCHO Frères, SALON DE PROVENCE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.



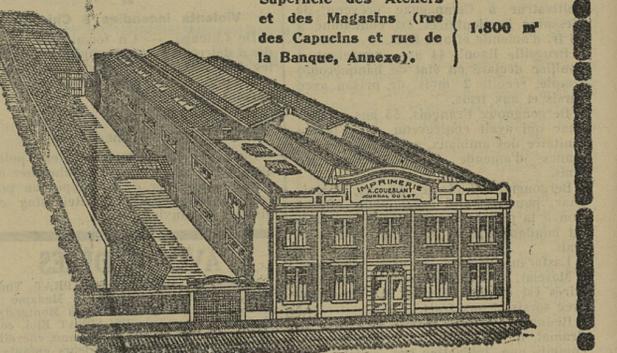
**POUR 1 FRANC par SEMAINE  
Mode Pratique**  
donne tout ce qu'il y a de mieux  
et de moins cher à réaliser pour  
vos toilettes,  
votre maison,  
votre cuisine,  
tout y est pratique.  
Un an, 62 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.  
Remboursable par primes à choisir.  
1.000 renseignements utiles

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)  
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE  
NEUF LINOTYPES  
22 PRESSES  
LIVRAISON RAPIDE  
PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers  
et des Magasins (rue  
des Capucins et rue de  
la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

Feuilleton du « Journal du Lot » 1

**LA LADY AUX PERLES**  
par F. DE BAILLEHACHE

Reine Dardignac montait lentement l'escalier en rentrant chez elle. Ses jambes se faisaient lourdes, et elle se réjouit de n'avoir que trois étages à gravir. Il était près de huit heures du soir ; elle n'avait même plus faim, tant elle se sentait lasse. Pourtant le sandwich grignoté à deux heures, au studio, était loin.

Partie dès sept heures du matin, par le tramway, la jeune fille avait dû s'absenter treize heures afin de tourner son petit bout de rôle dans *Cadet, ma jolie*, une opérette filmée dont la société l'Ecran Parlant escomptait un grand succès.

Elle ouvrit avec sa clef la porte à un seul battant, à gauche du palier. A droite, la porte avait deux battants. L'appartement, plus grand, était habité par une petite couturière retirée, après fortune faite, Mme Chaffut.

Les sœurs Dardignac étaient encore heureuses d'avoir trouvé ce logement correct dans le quartier Saint-Augustin. Quand on veut gagner sa vie en donnant des leçons, comme Régine Dardignac, il faut avoir un appartement convenable, et convenablement

situé. Ce n'est pas dans un faubourg que viendra l'élève fortuné dont les paiements font vivre le professeur.

Régine appela, du fond de la cuisine :

— C'est toi, Reine ? Comme tu rentres tard ! Tu dois être fourbue !

— Plus encore ! gémit Reine en se laissant tomber sur une chaise. Je suis restée debout dans le tramway, debout dans le studio... debout, pour revenir, dans le métro !...

— Ils pourraient avoir des chaises, des bancs...

— Ils en ont ; mais les meilleurs rôles prennent les meilleures places. Les vedettes ont loges et fauteuils ; les « utilités » occupent les autres sièges. Les petits rôles, comme moi et vingt autres, ou bien les figurants... nous restons debout.

Régine frôna les sourcils :

— J'aime mieux mon métier, dit-elle. Mes élèves sont très gentils. J'ai eu ce matin ma jeune Anglaise...

— Oui, mais on te paie si peu !

— Evidemment, je gagne moins que toi, mais je me fatigue moins.

Reine soupira :

— J'espère toujours me faire remarquer par un chef d'orchestre ou un metteur en scène. Après cela j'aurais des rôles plus importants et mieux payés.

Régine ironisa :

— Tu te vois déjà star ?

— Non... tu sais bien que non. Mais enfin, si je pouvais arriver à me faire 2.000 fr. par mois, je serais si conten-

te ! Ce n'est pas impossible !

Elles se mirent à table, dans le studio qui servait à la fois de salon, de salle à manger et de salle de cours.

Le piano droit était dans un angle, la table dans un autre. Fermée durant le jour, les volets relevés au moment des repas, cette table devenait assez grande pour y faire la dinette.

— J'ai préparé une soupe au lait en l'attendant, dit Régine. Je pensais bien que tu serais fatiguée.

— Nous avons tourné l'arrivée au château et une partie de la fête. J'ai chanté mes couplets ; mais ensuite seulement dans les chœurs.

— Je te verse du thé ?

— Oh ! oui ! Je meurs de soif !

C'était un humble souper que celui des deux jeunes filles. Potage, jambon, pain et beurre, avec le thé et une orange.

Pourtant, il leur avait fallu deux ans de travail opiniâtre pour arriver à ce degré de luxe, et encore n'était-il pas toujours maintenu. Pour peu que les leçons se fissent plus rares, ou que le cinéma cessât de faire appel à la jolie voix de Reine, le loyer devenait lourd et les menus légers. Parfois, un verre d'eau claire et un petit pain formaient le repas.

— Quel festin ! opinait Reine en se faisant un sandwich. Je me sens mieux. Après une bonne nuit, je serai d'aplomb pour demain. Nous devons tourner la fin de la fête ; j'aurai les couplets de la danse. Tu sais, je suis très jolie en costume. Je suis la seule

blonde ; le coiffeur me rajoute des coques et des rubans...

Régine jeta un coup d'œil dans la glace, une énorme psyché qui venait de sa mère, et admira ses boucles brunes. Elle était à peine plus jolie que sa sœur jumelle, mais beaucoup plus coquette.

— J'ai eu mes quatre petits chanteurs, ce matin, raconta-t-elle. A deux heures, la vieille dame est venue pour ses exercices de perfectionnement. A cinq heures, la nouvelle petite Anglaise était là. Elle chante un peu trop du nez et détonne terriblement dans les notes hautes, mais pour chanter des danses, ce sera suffisant.

— Comment s'appelle-t-elle déjà ?

— Cynthia Palmington. Elle habite normalement Londres et sera présentée à la Cour cette année. C'est Louise qui me l'a amenée, comme la première, du reste. Louise promène des étrangères dans les musées et les théâtres. Cette jeune fille m'a promis de me faire donner un concert à Londres. Il paraît que ses parents sont très haut placés, connaissent tout le monde.

Reine eut un beau sourire :

— Comme je serais contente si tu pouvais enfin te faire entendre ! Tu as une si jolie voix !

Régine avait effectivement une voix agréable, mais pas plus que Reine. Les deux jumelles chantaient délicieusement et auraient pu tenir le premier rôle dans toutes les opérettes. Il ne leur manquait, pour y arriver, que les relations nécessaires.

Leur père avait été officier, leur mère était d'une famille de province, nul ne pouvait les guider ni les faire avancer dans la carrière lyrique.

Orphelines, n'ayant que des cousins éloignés dans la région de Toulouse, elles avaient dû chercher leur pain à l'étranger. Le hasard seul avait permis aux chansons de devenir pour elles un métier.

Un soir que, désespérées, mourant de faim et de froid, elles cherchaient à se distraire en chantant le duo de la promenade à âne dans *Véronique*, un voisin les avait entendues et engagées pour un « tour de chant » durant un bal où jouait son orchestre. Les leçons de Régine et le cinéma de Reine étaient venues ensuite, par des personnes les ayant entendues à ce bal.

Elles travaillaient bravement, sans trop d'espoir, mais sans tristesse ; elles coussaient ensemble, ou bien recevaient leurs rares amis lorsqu'elles n'avaient pas besoin d'être au dehors. Ces quelques heures, ces quelques soirs, les consolait, avec leur chère musique, de ce que leur vie pouvait avoir de trop sévère et morose.

Il y avait bien aussi le cousin de leur père, le banquier Anselme Dardignac. Il avait épousé une personne très riche et menait grand train, ayant un hôtel particulier près du parc Monceau. Certes, il aurait pu aider les jeunes filles, ne fût-ce qu'en leur permettant de venir, en été, durant le temps que lui et sa famille étaient au bord de la mer, se reposer

un peu et respirer de l'oxygène dans l'une de ses propriétés de campagne. Mais ces Dardignac n'aimaient pas les personnes sans élégance, sans toilettes. Et les charmantes jumelles n'en avaient pas.

Il y avait trois ans qu'elles n'avaient pu quitter Paris ; la campagne, à laquelle elles étaient accoutumées plusieurs mois par an, leur manquait beaucoup.

Mais le metteur en scène de l'Ecran Parlant, Gaston Baliveau, estimait Renée Carill, nom sous lequel jouait Reine.

— Mon petit, dit-il un jour, vous avez une voix fûtée qui donne très bien au micro. Et puis vous êtes exacte et vous ne m'embêtez pas avec des caprices. Je vais voir s'il n'y a pas moyen de vous emmener à Nice pour tourner *Cœur de Provence*. Il doit y avoir là-dedans un rôle pour vous.

Partir pour Nice était un rêve merveilleux ! Pourvu que Régine puisse aussi avoir la possibilité d'un voyage ! Reine se chagrinait d'avance de laisser sa sœur à Paris au cas où elle partirait.

— Tu sais, expliqua-t-elle, si je vais à Nice, je serai bien payée. Alors je ferai des économies et tu pourras aussi aller te reposer au bon air.

Mais Régine secouait ses boucles : — Je saurai bien m'arranger, va ! Garde ce que tu gagneras... si tu le gagnes !

(A suivre)